



IPASSAS

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DU MASTER 2 DE PROPRIÉTÉ
LITTÉRAIRE ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE DE L'UNIVERSITÉ
PARIS II PANTHÉON ASSAS

Les Rendez-Vous de 5 heures – 2014

Organisés par l'Association IP Assas
Master 2 droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle

*LA MULTIPLICATION DES « INGERENCES LEGITIMES » DANS OU PAR LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE.*

Débats animés par les étudiants les 2, 3 et 4 juin 2014, de 17h00 à 19h00
Événement accrédité EFB. Inscription non nécessaire

Centre Vaugirard, 391 rue de Vaugirard 75015 Paris

Première journée : 2 juin 2014, de 17h à 19h :

« L'INGERENCE LEGITIME » DANS LA LIBERTE D'EXPRESSION HUMORISTIQUE

« Plaintes, mises en demeure : on ne badine plus avec l'humour. La loi Gayssot contre le racisme et le négationnisme ne suffirait donc plus. Voici que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) se voit sommé de trancher le plus vieux débat du monde : peut-on rire de tout ? Après l'interdiction, début janvier, par le Conseil d'Etat du spectacle de Dieudonné Le Mur, la question est devenue épidermique. » (Le Magazine du Monde, 21 février 2014).

Seront présents : Michèle Reiser (ancien membre du CSA et ayant droit du dessinateur Jean-Marc Reiser), Bruno Gaccio (coauteur des Guignols de Canal + et producteur audiovisuel), et Olivier Chappuis (Avocat à la Cour).

Deuxième journée : 3 juin, de 17h à 19h :

« L'INGERENCE LEGITIME » DU DROIT D'AUTEUR DANS LA LIBERTE DE PIRATER

Il sera abordé lors de cette deuxième journée le conflit de droits pouvant exister entre droit d'auteur et une éventuelle « liberté de pirater », issue de la liberté d'expression parfois invoquée par les usagers de l'Internet. Cette question sera traitée sous l'angle de « l'ingérence légitime » du droit d'auteur dans la liberté d'expression et les pratiques du web, en référence à un arrêt de la CourEDH, tranchant ce conflit. (CEDH 10 janvier 2013, aff. Ashby Donald et autres c. France, req. N°36769/08)

Seront présents : Fabien Marchadier (Professeur agrégé de droit privé aux Universités de Poitiers et de Limoges), Claire Waquet (Avocat aux Conseils), Anthony Level (Directeur juridique adjoint du pôle Nouveaux Médias - Groupe TF1), Karim Beylouni et Xavier Carbasse (Avocats à la Cour).

Troisième journée : 4 juin, de 17h à 19h :

**« L'INGERENCE LEGITIME » DANS LE DROIT DE MARQUE, POUR SON USAGE NON
AUTORISE**

L'évolution du droit de marque se caractérise par une progressive diminution de la sphère de protection du droit des titulaires à l'égard des usages non autorisés. Ce mouvement est principalement l'effet de la jurisprudence européenne. Il y aura lieu pour cette dernière journée de s'interroger sur l'efficacité de la protection du droit de marque.

Seront présents : Jérôme Passa (Professeur agrégé de droit privé à l'Université Panthéon-Assas), Nuria Bermejo Gutierrez (conseiller référendaire au Tribunal de première instance de l'Union européenne), Eric Andrieu (Avocat à la Cour).

A l'issue de chaque après-midi : synthèse improvisée par le Professeur Pierre-Yves Gautier.

Débats suivis d'un cocktail amical.